

SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL			
Nombre de Conseillers :		Votes :	Numéro :
En exercice : 33	sans Madame le Maire	Pour : 23	<u>6-3</u>
Présents : 26	25	Contre : 3	
Absents : 0	0	Abstentions : 6	
Procurations : 7	7		

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE – Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET – Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI – Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES – Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE – Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA – Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON – André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.

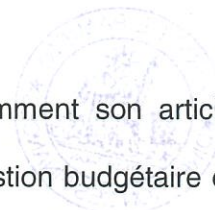
Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Considérant la concordance du compte de gestion préalablement adopté, et retraçant la comptabilité tenue par le comptable public avec le compte administratif tenu par le Maire,



Madame Frédérique THIENNOT, Maire, ayant quitté la séance ;

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif du budget principal, pour l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	-	1.701.519,24 €		353.445,73 €		2.054.964,97 €
Réalisations de l'exercice	25.884.891,60 €	26.735.263,03 €	12.161.780,66 €	10.510.309,26 €	38.046.672,26 €	37.245.572,29 €
Totaux	25.884.891,60 €	28.436.782,27 €	12.161.780,66 €	10.863.754,99 €	34 422 814,77 €	39.300.537,26 €
Résultat de clôture		2.551.890,67 €		-1.298.025,67 €		1.253.865,00 €

Reste à réaliser dépenses	3.944.472,11 €
Reste à réaliser recettes	3.268.183,86 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune de Pamiers.

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait en l'hôtel de ville, le six avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06 avril 2023

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Alain ROCHET



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **19 AVR. 2023**
ou après notification le